



Chefs d'Etat haïtiens

Alexandre Sabès Pétion (1807-1818)

Présentation

3e chef d'Etat :

Mars 1807- Mars 1818

Durée du mandat :

11 ans

Age à l'investiture :

36 ans

Événements majeurs :

Les cultivateurs sont salariés pour la première fois (1807) /

Distribution d'environ 100 000 ha de terres (1809-1814)

Création de la monnaie haïtienne (1811)

Institution de la présidence à vie (1816)

Institution des conseils de Notable (1817)

Création de la Chambre des députés (1817)

Mise en place de la Cour de Cassation (1817)

Le profil personnel

Entré dans la milice coloniale à 18 ans, un an avant les premiers troubles de la révolution française, il est de tous les combats des affranchis pour l'égalité civile et se fait une réputation d'habile artilleur. Il prend position pour Rigaud contre Toussaint Louverture et fait partie des vaincus de la guerre du Sud qui doivent fuir la colonie. Il revient à Saint-Domingue avec

l'expédition Leclerc et dirige les batteries françaises contre la Crête-à-Pierrot mais entre en rébellion en octobre 1802 et se rallie à Dessalines quand celui-ci déserte les rangs français dix jours plus tard. A la tête de la 13e demi-brigade, il s'illustre dans la guerre de l'indépendance qu'il termine comme troisième officier en grade et rang, après Dessalines et Christophe.

Alexandre Pétion, président d'Haïti, est de grande taille, avec un embonpoint prématuré. Fin danseur et habile tireur, bretteur émérite mais mauvais cavalier, il aime les mathématiques et le dessin. Passionné d'artillerie et de génie, il construit son propre navire et réalise lui-même la maquette du bâtiment dont il rêve pour loger le lycée national. Il est imprégné des idées de la révolution française : agnostique, pour ne pas dire athée, républicain, égalitariste. Il a pris le nom de Jérôme Pétion, maire de Paris en révolution et président de la Convention.

Pétion est un homme malade : c'est appuyé sur des béquilles qu'il prête serment comme président d'Haïti en mars 1807. Il a des problèmes de peau (certains parlent de gale, d'autres de syphilis). Il semble avoir souffert de rhumatismes toute sa vie. Il meurt probablement de typhoïde ou de paludisme en mars 1818 à 48 ans.

Papa Bon Cœur, comme l'appellent les humbles, est le premier chef d'Etat haïtien à être qualifié de Débonnaire.

L'accession au pouvoir

En faisant d'Haïti une république, les Constituants de 1806 ont également créé un Sénat de 24 membres. Embarrassé par le refus de Christophe d'accepter la fonction de président pour quatre ans et commotionné par l'attaque de Port-au-Prince qui a suivi, le Sénat confie le pouvoir exécutif à un secrétaire d'Etat, Bruno Blanchet. Il ne se décide à élire un autre président qu'après la promulgation d'une constitution dans le Nord et l'élection de Christophe comme président à vie par un conseil d'Etat. Le Sénat assume la rupture entre le Nord et le Sud du pays en élisant Pétion président de la république le 9 mars 1807 par 13 voix sur 17 sénateurs présents. Les autres voix se sont portées sur Gérin, Magloire Ambroise et Yayou qui feront plus tard ouvertement opposition au président et mourront au cours de ces rébellions.

Le mandat

Pétion bénéficie de deux mandats de quatre ans puis, avec la constitution de 1816 de la présidence à vie, dont il ne jouira que deux ans. Le régime parlementaire mis en place est difficile à faire vivre. Les dosages subtils qui permettent le fonctionnement d'une république ne sont pas faciles à trouver. Les heurts se multiplient et en décembre 1808, Pétion intimide

les sénateurs par une démonstration d'artillerie et les oblige à se disperser. Ils ne seront que cinq pour le réélire en 1811.

Il faut gérer le quotidien. Pétion met en place les institutions : la chambre des représentants des communes, les tribunaux, y compris la Cour de cassation, les différentes composantes de l'administration publique. Il fixe les impôts. Il crée la première monnaie haïtienne, une vraie fausse monnaie, à partir du métal prélevé sur les monnaies étrangères. Mais la séparation avec le Nord a réduit l'assiette fiscale et la guerre permanente avec Christophe consomme une grande partie des recettes publiques : Christophe règne sur le Nord jusqu'à l'Arcahaie. Pétion perdra même pendant un peu plus d'un an le contrôle du Sud qui fait sécession, de Miragôane à Jérémie, avec André Rigaud revenu de France, en 1811-1812. La république frôle souvent la banqueroute.

Pour ancrer profondément la république dans le cœur des jeunes citoyens haïtiens, Pétion, qui a subi l'influence du commissaire civil Polvérel dont il a été un des collaborateurs, organise en cinq ans la vente et distribution des terres du domaine de l'Etat. Un peu moins de 100 000 hectares sont ainsi distribués aux fonctionnaires civils et militaires, fondant la petite propriété en Haïti.

Dauxion-Lavaysse, envoyé de Napoléon en Haïti, dit à son chef que Pétion administre " en guerrier, en sage et en père".

Le monde extérieur

Malgré l'indépendance proclamée, le pays est sur pied de guerre: l'armée n'est ni démobilisée ni réduite, la construction des forts est entreprise partout. Une tentative de prendre l'est de l'île aux Français échoue avec l'arrivée d'une escadre française à Santo Domingo. L'armée haïtienne en retraite brûle, enlève et pille. L'Angleterre et les Etats-Unis commercent avec Haïti mais le nouvel état n'est pas reconnu. Le pays est pratiquement sous blocus: l'amiral anglais Duckworth a signifié aux autorités haïtiennes son intention de capturer les navires haïtiens qui s'éloignent de plus de 5 lieues des côtes.

Réf. : ORIOL, Michèle. VILAIRE, Patrick. WIESER, Corinne. *Chef d'Etat en Haïti, Gloire et misères, 1804-1986*. Réalisé par : Fondation pour la Recherche Iconographique et Documentaire et Archives Nationales d'Haïti.